

kit extincteur hébergement

Référence : F1380030

DESCRIPTION :

Appréciez ce kit extincteur Hébergement pour les ERP et spécifiquement les établissements de type O (chambres d'hôtes, gîtes...). Ces dispositifs sont obligatoire pour votre conformité incendie cité dans l'arrêté du 25 octobre 2011, article O17.



INFORMATION PRODUIT

Appréciez ce kit extincteur Hébergement pour les ERP et spécifiquement les établissements de type O (chambres d'hôtes, gîtes...). Ces dispositifs sont obligatoire pour votre conformité incendie cité dans [l'arrêté du 25 octobre 2011, article O17](#).

Les extincteurs ne sont pas normés NF.

Notre kit extincteur bureau comprend:

- 1 Extincteur à eau pulvérisée 6l avec additif avec un support mural
- 1 Extincteur à poudre ABC 6kg avec support mural
- 1 registre de sécurité incendie
- 1 Signalétique extincteur à Eau avec additif
- 1 Signalétique extincteur à poudre


Par Courrier

 408 rue Albert Bailly
 59290 WASQUEHAL

Par Téléphone

 03 74 09 47 01
 Du lundi au vendredi
 de 9h à 18h

Par Fax

 09 72 33 92 93
 24h/24 7j/7

Par Internet

 www.securinorme.com
 mail : contact@securinorme.com

- 1 Consigne de sécurité

Arrêté du 25 octobre 2011 Articles O17

Moyens d'extinction

§ 1. La défense contre l'incendie doit être assurée :

- **par des extincteurs à eau pulvérisée de 6 litres minimum, judicieusement répartis avec un minimum d'un appareil pour 200 m²**, de telle sorte que la distance maximale à parcourir pour atteindre un extincteur ne dépasse pas 15 mètres ;
- par des extincteurs appropriés aux risques particuliers.

§ 2. Une installation de RIA DN 19/6 peut exceptionnellement être demandée par la commission de sécurité :

- soit dans les établissements situés dans les zones d'accès particulièrement difficile ou défavorable ;
- soit dans les établissements implantés dans les ensembles immobiliers complexes ;
- soit dans les établissements présentant une distribution intérieure compliquée ;
- soit dans les établissements dont la porte d'une des chambres se trouve à plus de 30 mètres de l'accès à un escalier.

Quels sont les différents types d'extincteurs ?

Pour bien **choisir son extincteur**, il faut tout d'abord connaître les risques qui existent au sein de votre établissement ou habitation. On les distingue en plusieurs « classes » :

TYPE D'INCENDIE		TYPE D'EXTINCTEUR
CLASSE A	bois, tissus, papier....	eau, poudre, mousse
CLASSE B	hydrocarbure, essence, solvant...	eau, poudre, gaz, mousse
CLASSE C	gaz, butane, propane...	poudre
CLASSE D	poudre d'aluminium, sodium, phosphore	Haut risque d'explosion, protocole spécial (poudre)
Feu d'équipement électrique (Ancienne CLASSE E)	compteurs électriques	à gaz

lire la suite : [RETROUVEZ NOTRE ARTICLE SUR LES EXTINCTEUR EN CLIQUANT ICI](#)

Comment avoir un affichage obligatoire incendie conforme ?

Les consignes de sécurité sont importantes et doivent être **facilement visibles**. Les polices de caractères sont lisibles et suffisamment grandes, et elles doivent être accompagnées de **pictogrammes**. Ces affichages obligatoires doivent être



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

dans des lieux fréquentés par les salariés et le public. Ils peuvent donc se trouver à l'accueil, dans les bureaux ouverts open space, dans les couloirs de services, dans les pièces communicantes, dans les cages d'escalier, dans les cuisines ou encore dans un lieu de stockage de produits explosifs ou inflammables.

Votre affichage obligatoire doit mentionner les informations réglementaires suivantes :

- **rappel sur les dispositions d'alerte** pour toute personne apercevant un début de feu et procédure d'alerte à mettre en place
- **numéros de secours et d'urgence** à compléter par l'employeur
- **responsables** pour aviser les pompiers, pour l'évacuation et pour le matériel d'extinction
- **localisation et inventaire du matériel d'extinction** (extincteurs, lances à incendie, colonnes, robinets incendie armés RIA, sable ou terre meuble, etc.)
- **plan d'évacuation** (sorties les plus proches, point de rassemblement et EAS pour handicapés ou femmes enceintes qui constituent des PMR personnes à mobilité réduite). À ce sujet, l'employeur peut demander.
- **conseils** pour des instructions supplémentaires de l'évacuation rapide de personnes handicapées
- **gestes de secours** en cas de fuite de gaz, début d'incendie, apparition de fumées et chaleur intense.

lire la suite : [quelles sont les obligations d'affichage incendie ?](#)



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com